



## Conditions d'utilisation pour reprendre les activités sur glace

Afin de respecter les mesures gouvernementales en vigueur au Québec, ce contrat d'engagement doit être lu, compris, signé et respecté par le responsable du groupe.

### Couvre-visage

Le port du couvre-visage est obligatoire pour toute personne âgée de 12 ans et plus\*.

Le port du couvre-visage doit être porté en tout temps (à l'arrivée, dans les déplacements, dans les vestiaires, etc), sauf lors de l'activité physique et sportive. Le port du couvre-visage est obligatoire pour les entraîneurs derrière le banc des joueurs.

\*Pour les enfants de 2 à 12 ans, le port du couvre-visage est fortement recommandé, mais non obligatoire.

### Nombre de participants

À titre informatif, le nombre maximal de participants dans l'enceinte de la patinoire est de :

- **20 participants au total** (ex. : 20 patineurs ou 17 patineurs et 2 entraîneurs et 1 responsable) par aréna.
- Le nombre total de personnes présentes dans l'aréna ne doit pas dépasser **50 au total** (participants du groupe 1, participants du groupe 2, entraîneurs, employés, etc.).

### Consigne d'ordre général pour chaque bloc horaire

- Chaque personne entrant dans l'infrastructure doit se laver les mains à la station de lavage identifiée (solution désinfectante hydro alcoolique ou eau et savon).
- Nous encourageons fortement les participants à arriver déjà vêtus de leur uniforme.
- Les parents ou les accompagnateurs doivent déposer leur enfant à l'entrée de l'aréna et revenir le chercher à la fin de l'activité (aucun spectateur).

### Le responsable du groupe ou l'entraîneur doit :

#### Avant l'activité

- Acquitter les frais de location de glace (si applicable).
- Avoir une personne responsable pour accueillir les participants et leur mentionner le vestiaire à utiliser.
- Tenir un registre des présences de tous les participants.
- Questionner les participants avec le formulaire fourni par le Service sports et plein air (aréna) concernant les différents symptômes qui s'apparentent à la COVID-19.
- Appliquer de façon stricte l'exclusion pour les personnes présentant des symptômes qui s'apparentent à la COVID-19.

#### Pendant l'activité

- S'assurer de rappeler régulièrement aux participants les règles sanitaires et de distanciation physique en vigueur.

### Après l'activité

- S'assurer que tous les participants et les accompagnateurs quittent l'aréna immédiatement après l'activité, et ce en respectant les directives instaurées par le Service sports et plein air (aréna).
- Prévoir une période de temps pour éviter les chevauchements de groupe à l'arrivée et à la sortie.
- Dans le cas où un usager soit déclaré positif au COVID-19, contacter les participants avec qui il a patiné.

### Couverture d'assurances

- Le responsable du groupe reconnaît posséder une assurance en responsabilité civile d'un minimum de 2 millions \$ qui couvre les activités de son groupe.

### Règles des fédérations sportives :

- Selon la discipline sportive pratiquée, il est de la responsabilité du responsable du groupe de respecter les directives émises par leur fédération, si celles-ci sont plus strictes que celles imposées dans ce document.

### **Accès à l'infrastructure**

- Interdire les rassemblements (parents, amis, etc.)
- Les blocs sanitaires (douches et toilettes) dans les vestiaires ne sont pas accessibles.
- Le responsable et/ou les entraîneurs devront arriver 20 minutes avant le début de l'activité afin de superviser et d'encadrer les participants lors de leur arrivée. Ils devront arriver à l'aréna en survêtement prêt à patiner afin d'éviter les regroupements entre eux.
- Un (1) ou deux (2) vestiaires seront attribués par bloc horaire au besoin. Le responsable du groupe doit s'assurer que ses participants respectent l'horaire (**maximum 10 personnes par vestiaire**).
- Les participants doivent arriver 15 minutes avant le début de l'activité et ils ont 15 minutes pour sortir après l'activité.
- Tous les participants doivent apporter leurs bouteilles d'eau identifiées.
- Recommander aux personnes âgées de plus de 70 ans et celles atteintes de maladies chroniques ou immunosupprimées de rester à la maison.

### **Hygiène et distanciation physique**

- Maintenir constamment la distance minimale imposée par la Santé publique entre les participants.
- Organiser un horaire de façon à pouvoir respecter la capacité d'accueil et la distanciation physique.
- Demander à chaque personne de se laver les mains à la sortie de l'aréna à la station de lavage.
- Faire la promotion de l'étiquette respiratoire :
  - inciter les gens à tousser dans leur coude replié;
  - ne pas cracher au sol ou sur la patinoire;
  - utiliser un mouchoir puis le jeter avant de se laver les mains.
- Interdire tout contact physique (ex. : poignées de mains, accolades).
- Le port du masque est recommandé pour les entraîneurs.

### **Équipement**

- Interdire le partage d'équipement et demander aux participants d'utiliser leur propre équipement.
- Les entraîneurs et les responsables doivent avoir leur propre matériel (sifflet, cônes, rondelles, tableau, crayon, etc.). Il n'y aura aucun prêt d'équipement sur les lieux.

### **Notes importantes**

L'entente actuelle est évolutive en fonction des directives de la Santé publique. Dans le cas où les mesures mentionnées dans le présent document ne soient pas respectées, la Ville de Val-d'Or se réserve le droit de retirer l'accès aux arénas.

Pour nous aider dans la gestion sanitaire de l'aréna, vous devez fournir les informations suivantes pour chaque bloc horaire loué :

Nombre de participants : \_\_\_\_\_

Nombre d'entraîneurs : \_\_\_\_\_

### **Engagement**

Je \_\_\_\_\_, m'engage à respecter les modalités pour l'utilisation de la  
NOM EN LETTRE MAJUSCULES  
glace, dont je suis responsable.

\_\_\_\_\_  
Signature - Date: \_\_\_\_\_